



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix juillet deux mil dix-huit s'est réuni à la Mairie le dix-sept juillet deux mil dix-huit à vingt-heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc COMBOT, Maire.

### Étaient présents :

Messieurs Jean-Luc COMBOT, Jean-Louis LEBALLEUR, Jean-Claude THEROUIN, Luc ARNAULT, Mesdames Annette FOUSSARD, Claire ROULLIER, Marie-France REYMOND, Claude FILLATRE.

Absentes excusées : Mesdames Annick PETIT (pouvoir à Monsieur Jean-Luc COMBOT), Noëlle FREMONT.

### Absents :

Messieurs François RONCIÈRE, Dominique BONVILLE, Pascal BRISSET, Mesdames Stéphanie LEFEBVRE, Michèle PISSOT.

Madame Claire ROULLIER a été élue secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 25 juin 2018,
- 2) Demande de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques ou géologiques, de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental aux communes sinistrées suite aux inondations de 2018,
- 3) Étude des moyens de règlements pour la garderie et la cantine scolaire,
- 4) Modification des dossiers d'inscription pour la garderie et la cantine scolaire,
- 5) Modification du règlement de la garderie et de la cantine scolaire,
- 6) Redevance gaz 2018,
- 7) Subvention au GIDON Loir et Dême,
- 8) Décision modificative n°2 Budget Commune,
- 9) Subvention pour l'association des commerçants,
- 10) Rapport annuel 2017 du Service Public d'Assainissement du SINESTEP Ruillé-La Chartre sur le Loir,
- 11) Rapport annuel 2017 du Service Public d'Assainissement de la Commune,
- 12) Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- 13) Information sur la Communauté de Communes,
- 14) Information des activités des Commissions,
- 15) Questions diverses.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Entretien de la commune,**
- **Installation d'une borne électrique.**

L'ordre du jour, ainsi complété, est accepté à l'unanimité.

## 1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 JUIN 2018

Délibération N°D-075-18

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 qui est de ce fait adopté.

## 2- DEMANDE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE L'ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES TOUCHÉES PAR DES ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES OU GÉOLOGIQUES, DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUX COMMUNES SINISTRÉES SUITE AUX INONDATIONS DE 2018

Délibération N°D-076-18

Monsieur le Maire fait part d'un courriel commun reçu de la part de Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Départemental informant que la collectivité pouvait être éligible aux financements suivants si celle-ci avait été touchée par les événements climatiques de mai et juin 2018 :

- ↪ la dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par des événements climatiques,
- ↪ la DETR,
- ↪ l'aide exceptionnelle du Conseil Départemental,
- ↪ le fonds d'urgence régional.

Les travaux éligibles à ces financements portent sur :

- ↪ les infrastructures routières et ouvrages d'art,
- ↪ les biens annexes à la voirie nécessaire à la sécurisation de la circulation,
- ↪ les digues.

Les demandes de financement au titre de ces quatre fonds feront l'objet d'une instruction sur la base d'un dossier unique dans les deux mois qui suivent l'évènement ayant touché la collectivité.

Les dossiers de demande d'aide qui porteraient sur des travaux déjà réalisés peuvent, de manière dérogatoire, être éligibles à condition d'avoir été réalisés dans des cas d'extrême urgence.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de financement pour les travaux d'urgence qui ont été réalisés suite aux événements climatiques de mai et juin 2018 et pour les travaux de remise en état, notamment de la voirie.

Les travaux réalisés dans l'urgence et qui font l'objet d'une facture sont les suivants :

- ↪ Reprise en béton aqueduc et reprise de seuil de l'entreprise BATILOIR pour 3 345,00 € HT,
- ↪ Déblaiement de l'entreprise SARL ALEX TP pour 5 231,50 € HT,
- ↪ Déblaiement de l'entreprise GROGUELIN Philippe pour 4 294,20 € HT,
- ↪ Coffrage et coulage de plaque de béton pour aqueduc de l'entreprise BATILOIR pour 854,00 € HT,
- ↪ Hydrocurage, pompage, nettoyage, curage réseau et regards de l'entreprise SAM pour 3 235,00 € HT,
- ↪ Pompage et nettoyage du réseau eaux pluviales et des regards de l'entreprise SOA pour 1 664,21 € HT,
- ↪ Balayage de caniveaux suite à l'orage de l'entreprise SOLEBA pour 845 € HT.

**Pour un sous-total HT de 19 468,91 €uros**

Les travaux de remise en état et qui font l'objet d'un devis sont les suivants :

- ↪ Remise en état de la chaussée suite aux orages « Rue de Géripondie » de l'entreprise BARDET TP pour 8 483,00 € HT,
- ↪ Remise en état de la chaussée suite aux orages « Chemin de Géripondie » de l'entreprise BARDET TP pour 17 786,75 € HT,

↳ Curage, débernage, évacuation des terres des abords de route, fossés et talus et débouchage de busages et traversées de route et création de trois dispositifs d'avaloirs eau pluviale au niveau de la Rue de Gériгонdie de l'entreprise SARL ALEX TP pour 11 700,00 € HT.

**Pour un sous-total HT de 37 969,75 €uros**

**Montant total des travaux : 57 438,66 € HT**

Après délibération, le Conseil Municipal :

↳ Autorise Monsieur le Maire, Jean-Luc COMBOT, ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Louis LEBALLEUR à déposer le dossier unique de demande de subvention au titre de la D.E.T.R., de la Dotation de solidarité, du Fonds d'urgence régional et du Conseil Départemental pour les travaux survenus et/ou à survenir à la suite des inondations de 2018,

↳ Demande que les subventions octroyées soient le plus élevées possible,

↳ Atteste que l'enveloppe des crédits nécessaires, votée au budget 2018 est suffisante pour engager la réalisation des travaux.

### **3- ÉTUDE DES MOYENS DE RÈGLEMENTS POUR LA GARDERIE ET LA CANTINE SCOLAIRE**

Actuellement les moyens de paiement proposés aux familles sont le règlement par chèque ou en numéraire.

Il a été évoqué d'instaurer un moyen de paiement supplémentaire : le prélèvement automatique. Les délais étant relativement court pour mettre en œuvre ce nouveau moyen de paiement pour la rentrée prochaine.

Il est décidé de reporter cette étude pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

### **4- MODIFICATION DES DOSSIERS D'INSCRIPTION POUR LA GARDERIE ET LA CANTINE SCOLAIRE**

Délibération N°D-077-18

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux, de demander le nom du responsable CAF ou MSA de chaque famille et de l'inscrire sur les dossiers d'inscription.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'ajout de ce renseignement sur les dossiers d'inscription.

### **5- MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Sachant qu'il n'a pas été décidé d'instaurer un nouveau moyen de paiement pour la rentrée scolaire 2018, il n'y a pas lieu de modifier le règlement actuel de la garderie et de la cantine scolaire.

### **6- REDEVANCE GAZ 2018**

Délibération N°D-078-18

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier d'ENEDIS, en date du 05 juillet 2018 concernant la desserte en gaz naturel de la commune de La Chartre sur le Loir.

Le montant de cette redevance pour 2018 s'élève à 203 €uros.

Le Conseil Municipal se prononce favorable sur le montant de cette redevance et sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à émettre le titre de recette à l'encontre d'ENEDIS pour un montant de 203 €uros équivalent à la redevance d'occupation du domaine public 2018.

## 7- SUBVENTION AU GIDON LOIR ET DEME

Délibération N°D-079-18

Monsieur le Maire présente le courrier du Président du GIDON Loir et Dème relatif à une demande de subvention calculée en fonction de la superficie de la commune, du nombre d'habitant et du mètre linéaire de rivière.

La formule étant la suivante  $830 \text{ ha} \times 0,006 + 1\,468 \text{ habitants} \times 0,15 + 9\,360 \text{ m} \times 0,002 = 243,90 \text{ €}$ .

Le Conseil Municipal délibère favorablement, à l'unanimité, pour le versement de la subvention au GIDON d'un montant de 243,90 €uros.

## 8- DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Délibération N°D-080-18

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative en raison :

↳ du vote de la subvention au GIDON Loir et Dème pour 243,90 €.

Ainsi, le Conseil Municipal se prononce favorable sur le vote de la décision modificative suivante :

### *Section de fonctionnement Dépenses :*

6574	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 243,90 €uros
7391172	Dégrèvement Taxe habitation sur les logements vacants	- 243,90 €uros

## 9- SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS

Délibération N°D-081-18

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D-041-18 du 13 avril 2018 relative à une subvention votée au bénéfice de l'association des commerçants pour l'organisation de la fête de la musique.

Par ailleurs, il avait été décidé que cette subvention d'un plafond de 1 000 €uros serait versée contre production des factures liées à l'organisation de cette manifestation.

Le montant total des factures réglées par l'association s'élèverait à 1 285,19 €.

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de l'organisation de cette manifestation, une table et un banc prêtés par la commune de Marçon ont disparu.

Ainsi, le Conseil Municipal décide de demander à ladite commune le prix de la table et du banc.

Cette facture sera déduite du montant de la subvention attribuée à l'association.

## 10- RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DU SINESTEP RUILLE – LA CHARTRE SUR LE LOIR

Délibération N°D-082-18

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'information des communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale.

A ce titre, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du SINESTEP Ruillé-La Chartre sur le Loir.

La présente délibération atteste de l'accomplissement de ces dispositions issues de l'article 40 de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

## 11- RAPPORT ANNUEL 2017 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Délibération N°D-083-18

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité ledit rapport.

## 12- COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délibération N°D-084-18

Monsieur le Maire informe de la signature d'un contrat de location pour le relogement de Monsieur LAMBERT Roger, du 03 juillet 2018 au 02 août 2018, sinistré à la suite des intempéries du 10 et 11 juin 2018.

Monsieur le Maire, informe des biens non préemptés depuis le 22 mai 2018 :

- 36 rue de la Charrière  
AK n°104, 107, 109, 137 et 108 appartenant à Mme BRUGNIAUD Magalie (DIA 014-2018)
- 2 rue de la veuve  
AC n°156 et 157 appartenant à Madame LOYAU et Monsieur BRARD (DIA 015-2018)
- 31 rue de Châtillon  
AH n°198 appartenant à Monsieur DESILES Guy (DIA 016-2018)
- Les caves, rue de Châtillon et rue marc de Courtoux  
AH n°134, 231, 232 et 261 appartenant à Monsieur KEMP et Madame CIBOT née ESNAULT (DIA 017-2018)

## 13- INFORMATION SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

-

## 14- INFORMATION DES ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

### Commission Finances :

*Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)*

Sacs à déchets	171,12 €
Sel adoucisseur salle omnisport	621,72 €
Cartouches machine à affranchir	193,56 €
Panneau en liège et 5 ramettes	118,33 €
Gants, chaussures	76,17 €
Plaque numérotée	10,45 €
Remplacement d'une batterie pour un véhicule	117,37 €
Toilettes sèches pour le 14 juillet	470,00 €
Remplacement des ampoules des guirlandes	244,20 €
Intervention pour le repérage d'une fuite au camping	1 029,60 €

## *Dépenses en investissement (devis en TTC)*

Fauteuils pour le service administratif	1 527,72 €
Panneaux de signalisation	483,32 €
Coffre-fort pour la régie piscine	203,74 €

## **15- QUESTIONS DIVERSES**

### **Camping**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu plusieurs résidents du camping de La Chartre sur le Loir. Il semblerait que les relations avec les gérants soient compliquées.

### **Voiture Rue de Chatillon**

Depuis plusieurs mois, une voiture est stationnée Rue de Chatillon. La gendarmerie sera à nouveau sollicitée pour intervenir.

### **Spectacle folklorique**

Il est rappelé que le spectacle folklorique aura lieu le jeudi 26 juillet 2018 à 20h30. Il est demandé aux conseillers municipaux de se faire connaître auprès de la Mairie pour aider à l'organisation.

### **Entretien de la commune**

#### **Délibération N°D-085-18**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ARUM a été sollicitée pour intervenir ponctuellement à l'entretien de La Chartre sur le Loir afin de remettre la commune en état paysager.

Il a été proposé que l'entreprise fournisse tous les 15 jours ses factures et que cette collaboration se poursuive tant que le montant des factures correspondra aux possibilités du budget communal et à la satisfaction des travaux réalisés.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal qui valide, à l'unanimité, cette proposition.

### **Installation d'une borne électrique**

#### **Délibération N°D-086-18**

Le Conseil Municipal confirme l'installation d'une seule borne rapide 43kva avec deux branchements qui sera placée Place de la Pléiade.

### **Prochain Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal est fixé le 21 septembre 2018 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Signatures :

Jean-Luc COMBOT

Jean-Louis LEBALLEUR

Jean-Claude THEROUIN

~~Annick PETIT~~

Luc ARNAULT

~~François RONCIERE~~

Annette FOUSSARD

~~Dominique BONVILLE~~

Marie-France REYMOND

~~Pascal BRISSET~~

Claire ROULLIER

~~Stéphanie LEFEBVRE~~

Claude FILLATRE

~~Michèle PISSOT~~

~~Noëlle FREMONT~~